



DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

COMMUNE DE PRIN-DEYRANÇON

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2021**

CR-05-20052021

L'an deux mille vingt et un le jeudi 20 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Prin-Deyrançon, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Olivier D'ARAUJO,

Présents :

Monsieur Olivier D'ARAUJO, Maire ;

Mesdames Claude HAMAIDE, Corinne MORIN, Monsieur TURQUET DE BEAUREGARD Adjoints ;

Mesdames Katia CADIOT, Anne CLERE, Claudette CORNU, Laurence MORIN. Messieurs Terry BOULAY, Stéphane BOUSSEREAU, Xavier JARRY, Régis JOUIN, Nicolas MORIN, Damien MORISSET Conseillers.

Absente Excusée : Madame Anne CLERE donne pouvoir à Madame Katia CADIOT.

Absent : Monsieur Eric BIROCHEAU

Madame Claude HAMAIDE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Olivier D'ARAUJO donne lecture du précédent procès-verbal. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

I: ADMINISTRATIF-PRONONCIATION SUR LE MAINTIEN D'UNE ÉLUE DANS SES FONCTIONS D'ADJOINTE

Le Maire informe les membres du conseil, que par arrêté municipal 36-2021, il a retiré à Madame Corinne MORIN les délégations qui lui avait accordées en date du 4 juin 2020 pour exercer les fonctions relevant de la communication, de la vie associative, des fêtes, des sports et loisirs et de la sécurité, en cas d'empêchement de lère Adjointe et du 2nd Adjoint.

Ce retrait de délégation est un acte à caractère réglementaire qui n'est pas assimilable à une sanction.

Il en résulte de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales que « lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait donné à un adjoint le conseil municipal **doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions en qualité d'Adjoint** ».

Cette délibération doit être adoptée selon les modalités prévues à l'article L2121-21 CGCT, cet article prévoit que le vote des délibérations a lieu par scrutin public, mais qu'il peut être à bulletin secret si un tiers des membres de l'assemblée de demande.

C'est pourquoi je vous propose d'abord de vous faire voter pour savoir si 1/3 de l'assemblée demande un vote à bulletin secret et ensuite nous voterons soit à main levée, soit effectivement, à bulletin secret si cela est demandé.

Je vous pose donc la question : qui demande le vote à bulletin secret ?

Vous comptez nous sommes 6. Donc nous allons voter à bulletin secret.

Donc je mets aux voix le maintien ou non de Madame Corinne MORIN dans ses fonctions d'Adjointe au Maire.

Pour le maintien dans sa fonction d'Adjoint : 5

Contre le maintien dans sa fonction d'Adjointe :8

Abstention :1

Majorité absolue : 8

Le conseil municipal a délibéré contre le maintien dans ses fonctions d'Adjointe au Maire de Madame Corinne MORIN.

II: SALLE DES FÊTES-AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC AUX ABORDS DU PARC-DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CAP RELANCE 2021

Le Maire informe les membres du conseil municipal, que le Département des Deux-Sèvres dans le cadre de son dispositif cap relance 2021 a décidé de soutenir les investissements locaux-communaux pour la réalisation de travaux contribuant à la valorisation du cadre de vie.

Les dossiers doivent être déposés avant le 31 décembre 2021 par voie de dématérialisation, Aussi, je vous propose de déposer un dossier concernant les abords de la salle des fêtes et notamment d'**aménager l'espace public pour tous**.

Je vous propose d'étudier le plan de financement ainsi que les devis proposés. (Voir annexe)

ENTREPRISES	DEPENSES	MONTANT HT	TVA	TTC	RECETTES	MONTANT HT
MAVASA Nouvelle Aquitaine	installation parcours jeux inter- générations	4 587,00 €	917,40 €	5 504,40 €	DEPARTEMENT RELANCE	7 740,00 €
	installation aire pique-nique	3 964,00 €	792,80 €	4 756,80 €		
PCV Collectivites	installation parcours enfants 3/12 ans	7 455,00 €	1 491,00 €	8 946,00 €	AUTOFINANCEMENT	8 266,00 €
	TOTAL TRAVAUX	16 006,00 €	917,40 €	19 207,20 €	TOTAL	16 006,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

* de lancer le projet d'aménager l'espace public pour tous aux abords de la salle des fêtes.

*de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental dans le cadre de son dispositif CAP RELANCE 2021.

*de solliciter Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales

*d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

*de s'engager à réaliser ces travaux de construction avant le 31 mars 2022.

La dépense sera imputée à l'opération n°0070 du budget primitif 2021 libellé « salle des fêtes » article 2128 Aménagement de terrain.

III: COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS-MANIFESTATION CULTURELLE-AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION-

Le Maire propose aux membres du conseil la participation de la commune au festival d'agglomération « 5^{ème} saison » organisé par NIORTAGGLO.

Dans ce cadre, il est envisagé d'accueillir le spectacle désaccords parfaits de la compagnie Cie Zique à tout bout d champ en date du 17 juin 2021.

Monsieur le Maire présente la convention de participation qui régit les modalités d'organisation techniques et financières de ce spectacle et invite le conseil à la valider.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

* de valider la convention de participation au festival d'agglomération « la 5^{ème} saison »

*d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La dépense sera imputée en section de fonctionnement sur le budget primitif 2021 article 611 Prestation de service.

Concernant l'organisation de cette journée, les réservations se font sur le site de la communauté d'agglomération du Niortais <https://5esaison.niortagglo.fr>, les places sont limitées à 400 personnes.

En cas de mauvais temps, le spectacle sera reporté en septembre.

Cinq bénévoles seront présents pour gérer le parking, six bénévoles pour le placement des spectateurs et cinq bénévoles géreront le gel, les masques et vérifieront les inscriptions.

IV: ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES.

Les élections se dérouleront le 20 et 27 juin prochain au 56 Grande Rue , à la salle des fêtes, de 8h00 à 18h00.

La tenue des bureaux se fera en présence du :
Président Olivier D'ARAUJO /
Secrétaire Claude HAMAIDE

Bureau départemental

8H00-13H00	13H00-18H00
Katia CADIOT	Régis JOUIN
Claudette CORNU	Claudette CORNU
Eric BIROCHEAU	Damien MORISSET (2 nd tour)

A 18h00 nous procéderons au dépouillement des deux élections en même temps, aussi une table sera constituée de Katia CADIOT, Régis JOUIN, Claudette CORNU et Eric BIROCHEAU ou Damien MORISSET.

BUREAU RÉGIONAL

8H00-13H00	13H00-18H00
JL TURQUET	JL TURQUET
LAURENCE MORIN	TERRY BOULAY
Nicolas MORIN	Anne CLERE
	Xavier JARRY

A 18h00 nous procéderons au dépouillement des deux élections en même temps, aussi une table sera constituée de BOULAY Terry, Anne CLERE, Laurence MORIN et JL TURQUET DE BEAUREGARD et second tour Xavier JARRY.

Les procès-verbaux seront effectués par le Président Olivier D'ARAJO ainsi que la secrétaire Claude HAMAIDE et Valérie MARGAUD

Il est demandé de rester dans la salle afin que tous nous puissions signer tous les documents.

V: QUESTION DIVERSE

Dans le cadre de la formation des élus, une journée aux gestes de premier secours sera organisée en partenariat avec le SDIS pour un groupe de 10 personnes à la salle des fêtes pour un montant de 530 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40.

Olivier D'ARAUJO →

Claude HAMAIDE →

Jean-louis TURQUET DE BEAUREGARD →

Corinne MORIN →

Eric BIROCHEAU →

Absent

Terry BOULAY →

Stéphane BOUSSEREAU →

Katia CADIOT →

Anne CLERE →

excusée

Claudette CORNU →

Xavier JARRY →

Régis JOUIN →

Laurence MORIN →

Nicolas MORIN →

Damien MORISSET →